

Q&A « Langues au secondaire »

Ce compte rendu AF-APE fait suite à la réunion « langues au secondaire » du 11 mars 2013.

Langues en général

- 1 **information pour les futurs élèves de 6^{ème} et leurs parents sur les choix des langues**
Un document existe en ligne (<http://www.lfitokyo.org/index.php/offre-pedagogique/les-langues-au-lfit>); ce document va être clarifié très prochainement.
Une réunion est envisagée pour mai-juin.
- 2 **Restrictions dans le choix des options de langues ? Quelles sont les éventuelles incompatibilités d'options ?**
Toutes les incompatibilités sont mentionnées sur les fiches navettes (elles dépendent des niveaux). On peut noter que, depuis la rentrée 2012, la section Européenne et l'OIB japonais ne sont plus incompatibles en classe de seconde. Ceci pour permettre aux élèves anglophones et japonophones de faire un choix plus éclairé sur leurs options langues en classe de première (les deux options devenant incompatibles en première et terminale).
- 3 **Enseignement des langues.**
Tous les enseignants ont les titres requis pour enseigner.
En cas de difficultés, il est vivement conseillé de prendre contact directement avec l'enseignant concerné afin d'établir un dialogue constructif.

Anglais

- 4 **Point sur l'arrivée des CM2 bilingues en 6^e**
 - Un « parcours anglais renforcé » va être mis en place en 6^e dès septembre 2013 (puis en 5^e en septembre 2014). En plus, des 4 heures d'anglais prévues dans le programme de 6^e, 3 heures d'anglais renforcé seront proposées. Ces 3 heures supplémentaires consisteront en 2 heures de projet artistique (théâtre en anglais) et 1 heure d'« IT » (Internet & Technology).
Tous les élèves issus des classes bilingues pourront y accéder.
Les élèves présentant un très bon niveau d'anglais qui souhaiteraient y accéder devront passer un test de compétence. Le nombre de places sera toutefois limité.
 - Il n'est pas envisagé de demander l'avis des parents sur le contenu des cours d'anglais renforcé : en effet, il revient à l'établissement d'établir la structure horaire, le contenu pédagogique, les objectifs et leur mise en œuvre comme pour toutes les autres classes et langues (et ceci en conformité des textes en rigueur).
- 5 **Niveau d'anglais requis pour entrer en section européenne (à partir de la 4^{ème})**
Le niveau d'anglais doit être « advanced » ou « intermediate » avec accord des professeurs (accord donné lors du conseil de classe).
Il faut en faire la demande sur la fiche navette.
- 6 **Section OIB (option internationale du baccalauréat) anglaise : est-elle envisagée dans un futur proche ?**
Le lycée ne voit pas de frein à cette mise en place et la directrice de l'AEFE, lors de sa visite, a confirmé que l'AEFE est plutôt favorable à la mise en place de section OIB.

A partir de l'année prochaine, la réflexion sera faite pour la rentrée 2015 (correspondant à l'arrivée des actuels bilingues en 4^e). Cela dépend beaucoup des effectifs à long terme.

Si la création d'une section OIB anglais prend un peu trop de temps, une deuxième section euro pourrait être créée et permettrait ainsi de faire deux groupes de niveau en section euro : un niveau « bilingue » pour ceux qui auraient suivi le parcours anglais renforcé depuis la 6^e et un niveau « normal » pour les élèves venant des niveaux d'anglais advanced ou intermediate. La section euro resterait ainsi accessible à tous à partir de la 4^e.

Japonais

7 Renforcement des heures de japonais au collège pour préparer l'OIB (2^{nde}) ?

Oui, en septembre 2012, 1h de renfort japonais (thème de la civilisation japonaise), a été ajouté en 3^e LV1 bis. En septembre 2013, cette heure sera ajoutée en 4^e, l'année suivante en 5^e puis en 6^e.

Cette année, 20 élèves de 3e ont bénéficié de cette option.

8 Niveau LV3 en seconde : niveau débutant ?

Oui, les textes sur la LV3 ne prévoient que des cours pour débutants. Il est très difficile de multiplier les groupes, déjà fort nombreux.

Ceci étant dit, au LFIT, les cours sont dédoublés pendant plusieurs semaines, au début de l'année, afin que les vrais débutants puissent rattraper les élèves de niveau intermédiaire.

L'enseignant de japonais s'adapte aux différents niveaux de la classe et il est très fortement conseillé aux non-débutants de 3^e de continuer le japonais en LV3 au lycée.

9 Peut-on présenter le japonais en LV2 au bac même si on a fait une autre langue en LV2?

Oui, les élèves de terminale peuvent choisir les langues LV1, LV2 et LV3 jusqu'au moment des inscriptions définitives à l'examen du baccalauréat, en novembre ou décembre de l'année de terminale. Attention, toutefois, l'élève peut présenter les langues qu'il a choisies en fonction des possibilités de passation dans le centre choisi.

Cf le document « programme des langues » [ici](#)